

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 02 mai 2019 à 20 h 30

Sont présents : Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Sylvie GAY, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX, Rémi BOURGUIGNON, Gaëtan MOISSON, Catherine MARTIN, Claudia GENIEUX, Pascal PAGET, Marcel DUFOUR

Sont excusés : Françoise MARIZY, Pascale LAURAIN, Laurent CAGNE, Norbert LAMBEY, Blandine GROS

Sont absents : Alexandre CRETIAUX, Régis BIDAULT

Secrétaire de séance : Patrice CALVEZ

Françoise MARIZY a donné pouvoir à Catherine MARTIN
Pascale LAURAIN a donné pouvoir à Sylvie GAY
Laurent CAGNE a donné pouvoir à Gaëtan MOISSON

Mme le Maire souhaite la bienvenue à M. Pascal PAGET qui remplace dorénavant M. ARANDA, démissionnaire, au sein du Conseil Municipal.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 16 avril 2019 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 avril 2019 est approuvé.

- **SYDESL – enfouissement du réseau France Télécom BTS poste la Motte**

Un projet d'enfouissements des réseaux de télécommunication concomitant au dossier d'enfouissement du réseau électrique vous est proposé rue Charles Michelland et Futigny.

Le coût estimatif des travaux est évalué par le SYDESL à 25 600 € TTC.

La commune étant adhérente du fond de mutualisation Télécom, notre participation financière s'élèverait donc à 50 % du coût réel de la dépense soit 12 800 € TTC.

Mme le Maire demande au Conseil s'il accepte cette participation financière dans le cadre des travaux de dissimulation du réseau téléphonique ?

Le conseil accepte cette participation pour ces travaux.

- **Lotissement situé route de Pierre de Bresse « les Jardins de Saint Germain » : Transfert des voiries.**

Un permis d'aménager a été accordé le 22/04/2013 route de Pierre de Bresse à ADP Foncier, représenté par Mr Antonio DEFRAITAS pour l'aménagement d'un lotissement de 7 lots constructifs et la construction d'un local à poubelles.

Le 11/09/2013 par arrêté ce permis d'aménager a été transféré à la SCCV.

Un nouveau permis d'aménager a été accordé à la SCCV représenté par Mr LAMY Marc pour les travaux de finition à réaliser pour l'aménagement d'un lotissement de 5 lots cette fois.

Mr LAMY demande à la commune de reprendre les voies et espaces communs concernant la desserte de ce lotissement, une fois les travaux achevés et suivant convention.

Mme le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer, en reconnaissant l'intérêt que représente pour la commune ce lotissement de 5 lots.

Le Conseil accepte la reprise par la commune de la voirie et des espaces communs de ce lotissement.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Syndicat des eaux de la Seillette :**

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 29 mars 2019 est présenté au conseil :

Il est à noter que

- Des travaux sur les canalisations route de Chalon seront effectués au 2^{ème} semestre 2019
- La réfection de la route de Chalon, prévue initialement en 2019, ne sera donc réalisée qu'en 2020
- La réfection de la route de Louhans, entre la rue de la Traverse et le lotissement de la Motte Futigny, sont quant à eux toujours prévus à partir de juin 2019.

- **Commission urbanisme**

Le compte-rendu de la commission du 8 avril 2019 est présenté au conseil :

- Point sur les travaux 2019
 - Création de la liaison douce : le marché a été confié à l'entreprise Boivin
- Projet de travaux
 - Place du 8 mai et place de la bascule
 - Passage entre église et mairie
 - Chemin piétonnier et vélo entre l'aire de jeux et la croix blanche

- **AG du Sydesl :**

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 15 avril 2019 est présenté au conseil.

Notre commune est concernée par les travaux d'enfouissement électrique rue Charles Michelin et Futigny.

Une réflexion est en cours pour implanter des bornes pour les véhicules électriques.

- **Information OPAC :**

Mme le Maire informe le Conseil que des logements sont en vente par l'OPAC et qu'ils sont réservés en priorité aux locataires en place.

- **Pépinière entreprises :**

Mme le Maire informe le Conseil de la porte ouverte à la pépinière d'entreprises à Beaurepaire-en-Bresse.

- **Informations diverses :**

- Mme le Maire informe le Conseil que la commune a reçu la subvention CEE TEPCV pour l'installation des nouvelles chaudières gaz.
- **RAPPEL : élections européennes le 26 mai 2019**
- Notre école a obtenu le prix « RACOUCHOT »

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 17/06/2019 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 30.